

Newsletter #32 – 24 juillet 2015

A l'attention des acteurs de la demande de logement social

Cette newsletter est diffusée par l'équipe projet nationale en charge du déploiement de la réforme de la demande unique de logement social.

CHANGEMENT DE L'ADRESSE DE CONNEXION AU SNE A PARTIR DU 07 SEPTEMBRE

I. Pour les utilisateurs de l'application web du SNE

La mise en œuvre de nouvelles dispositions relatives au plan de nommage des sites et applications web du ministère du logement va faire évoluer le nom de domaine du ministère pour l'accès Internet, qui va ainsi passer en « .logement.gouv.fr » pour le Système National d'Enregistrement (SNE).

De ce fait, le SNE sera accessible, **à compter du 7 septembre**, à l'adresse suivante:
<https://sne.logement.gouv.fr>

Suite à ce changement de nom, vous veillerez à bien mettre à jour les signets de vos navigateurs internet.

II. Pour les services connectés au SNE en mode synchrone (par web-service)

Les guichets enregistreurs dont le système d'information est connecté au SNE en mode synchrone, l'url d'appel de ce web-service reste inchangé pour le moment :

<https://nuu-ws.application.developpement-durable.gouv.fr>

Le système appelant n'est donc pas impacté.

III. Pour les services connectés au SNE en mode asynchrone

Pour tous les services enregistreurs communiquant avec le SNE en mode asynchrone ou utilisant le dispatching :

Ces opérations impactant le certificat de chiffrement actuel du ministère, un nouveau certificat et les autorités associées, ainsi qu'une documentation d'installation, vous seront transmis début septembre 2015. Après leur réception, nous vous demandons de bien vouloir les installer au plus tard pour le 1er décembre 2015. Après cette date, les échanges avec l'ancien certificat ne fonctionneront plus.

Notez que cette installation informatique est relativement technique. Aussi, nous vous conseillons d'anticiper cette opération et de vous rapprocher, en cas de besoin, de votre éditeur logiciel ou prestataire informatique local pour vous accompagner dans la démarche.